

Madame, Monsieur,

Vous êtes riverains d'une épreuve spéciale du **Rallye des Cotes de Garonne** qui aura lieu le **28 Mars 2015**.

Pendant le déroulement de cette épreuve, la route sera interdite à la circulation par arrêté préfectoral et municipal (voir plan)

le Samedi 28 Mars 2015

de 11h à 21h30

Par mesure de sécurité, nous vous demandons de bien vouloir surveiller les enfants et tenir les chiens à l'attache.

Dans le cas où vous auriez à vous déplacer, vous avez toujours la possibilité de garer votre véhicule **en dehors du circuit** sur la route la plus proche.

Durant les reconnaissances qui se dérouleront uniquement le **22 Mars 2015 de 9h00 à 20h00** et le **28 Mars 2015 de 7h00 à 11h00**, essayez de circuler, si possible, **dans le même sens que les concurrents** afin d'assurer une sécurité maximum pour tous. Des contrôles seront effectués comme d'habitude, par les organisateurs.

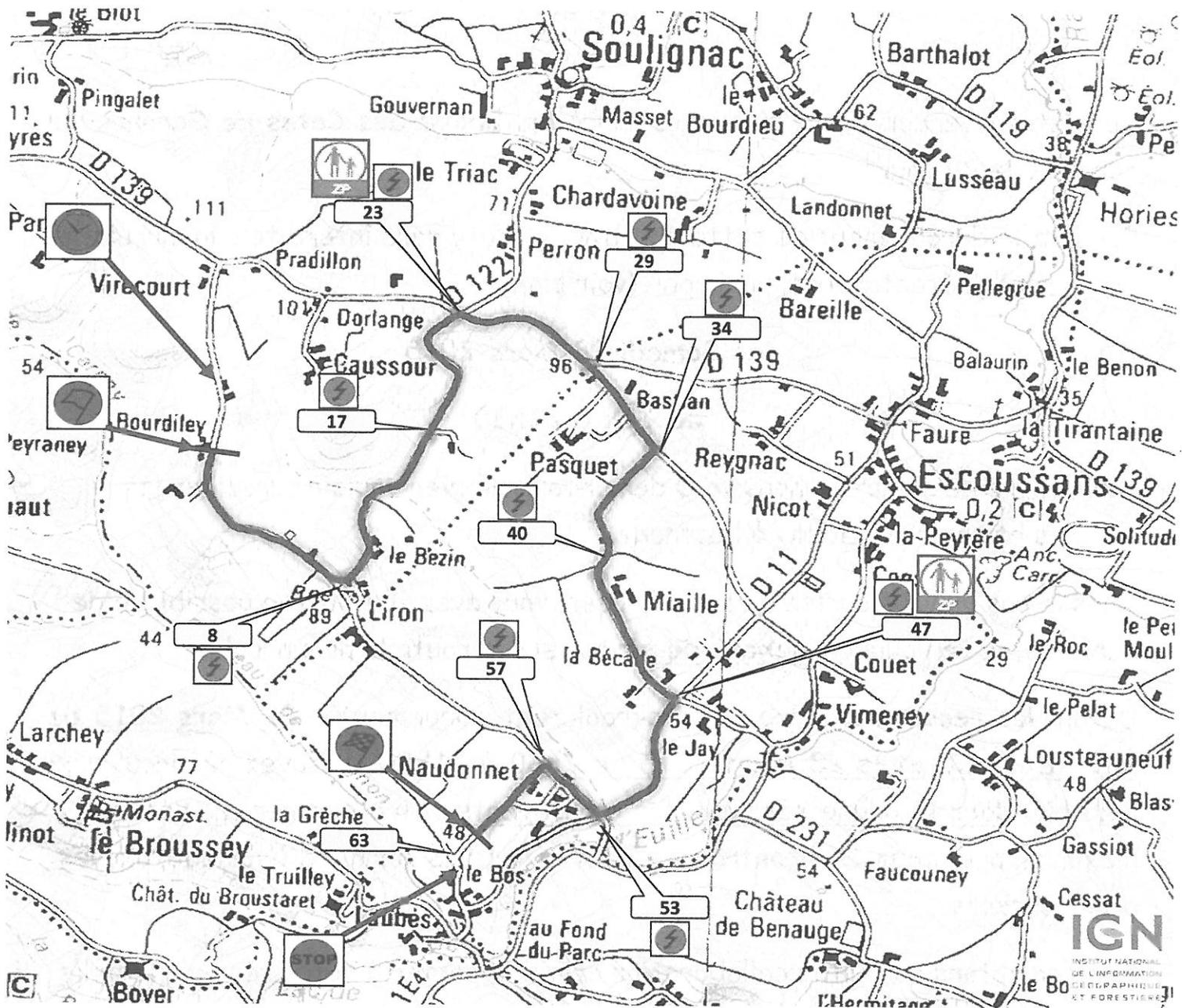
Nous comptons sur votre collaboration afin d'apporter à notre région une belle épreuve sportive.

Merci de votre compréhension.

La Mairie de Soullignac/ la Mairie d' Escoussans / le Comité organisateur

Renseignements : A.S.A.C.M. - Tel: 06 83 50 21 68

22ème Rallye des Côtes de Garonne
 ES 1 - 3 - 5 - 7
 ESCOUSSANS / SOULIGNAC 6 km 000



Légende

-  Point kilométrique
-  Point radio
-  Zone public

ES 1 - 3 - 5 - 7

Escoussans / Soulignac
6 km 000

ZONE PUBLIC - 1

Accès par Virecourt et D 139
Accès INTERDIT par D 122

**SEULES LES ZONES VERTES
SONT AUTORISÉES
AU PUBLIC**

ZONE PUBLIC - 2
Accès par D 11 et La Bécade
Accès INTERDIT par Le Jay

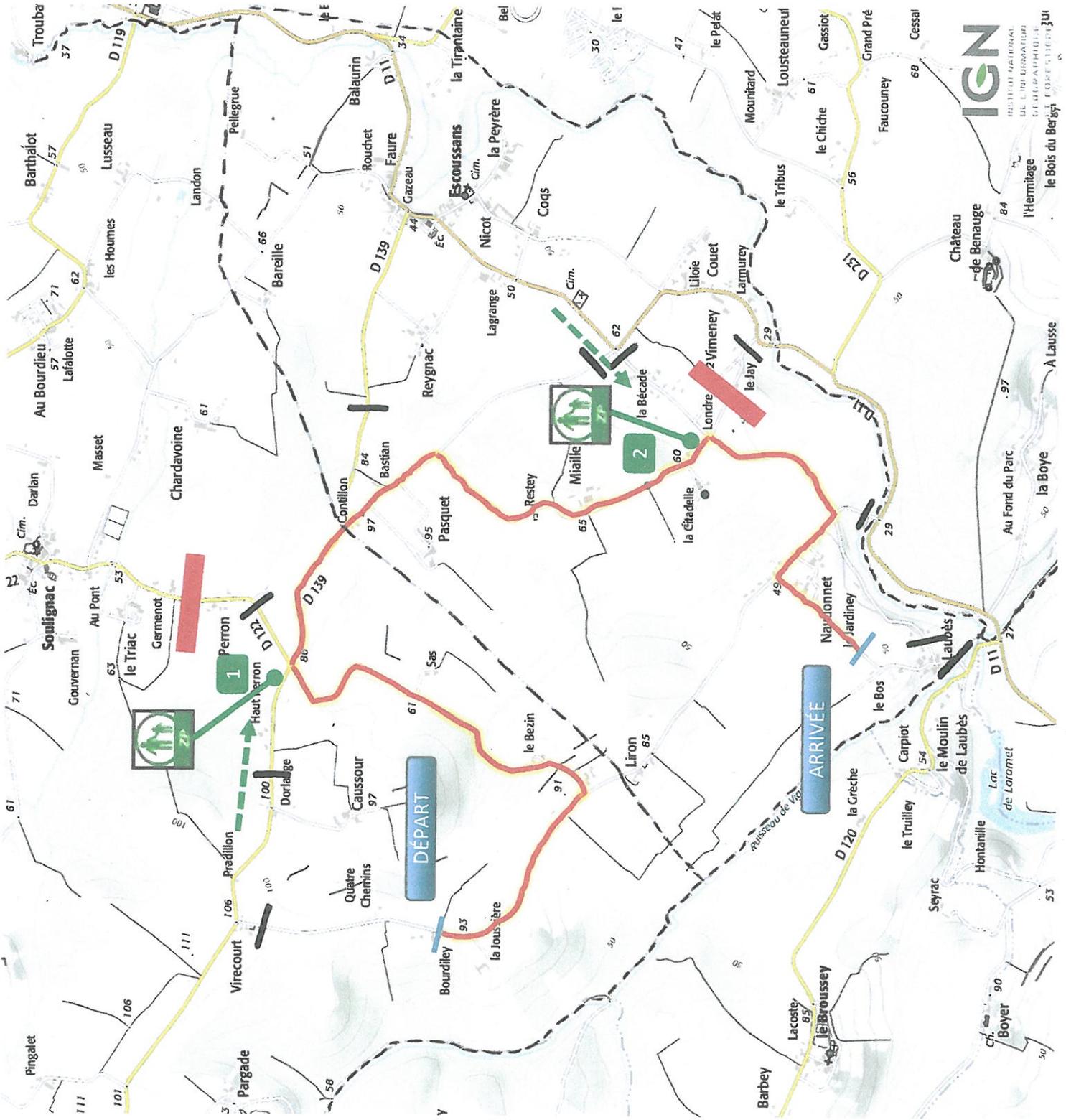
Légende

Epreuve chronométrée



Zone public obligatoire

Barrières de sécurité



le Bois du Berget

